

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. George H. Kirk et John Kousch. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Dixième District.

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. - No 97,950 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. - No 97,450 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE CONSTABLE. ANNONCE JUDICIAIRE. F. V. G. et J. A. Braudin. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. - No 49,576 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. - No 49,158 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

George C. H. Korman agent et avocat de fait pour Miss S. Beauchamp et Miss Charlot pour et par R. M. Miller et J. M. Miller. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans...

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriétés de Valeur Améliorées DANS LE PREMIER DISTRICT CONUES COMME

ANNONCE JUDICIAIRE

1. La Bâtisse Double à trois étages, en briques, toit couvert en ardoises, etc. Nos 120 et 122 rue Howard, entre les rues Canal et Gasquet.

ANNONCE JUDICIAIRE

2. La Bâtisse à deux étages, en briques, toit couvert en ardoises, etc. (entrepôt à l'arrière) No 140 rue du Canal, entre les rues Liberté et Howard.

ANNONCE JUDICIAIRE

3. La Bâtisse Double, en bois, toit couvert en ardoises, etc. Nos 143 et 145 rue Gasquet, entre les rues Howard et Liberté.

ANNONCE JUDICIAIRE

4. La Bâtisse Double à deux étages, en bois, toit couvert en ardoises, etc., comprenant une bâtisse double en arrière, à deux étages, en bois, toit couvert en ardoises, etc. Nos 120 et 122 rue Howard, entre les rues Canal et Gasquet.

ANNONCE JUDICIAIRE

5. La Bâtisse Double, en bois, toit couvert en ardoises, etc. Nos 149 et 151 rue Gasquet, entre les rues Howard et Liberté.

ANNONCE JUDICIAIRE

6. La Bâtisse Double, en bois, toit couvert en ardoises, etc. Nos 147 et 149 rue Gasquet, entre les rues Liberté et Howard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interstate Trust and Banking Company vs Kyle Realty Company, Limited. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. - No 97,450 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans...

ANNONCE JUDICIAIRE

Acquis de L. F. Langman, agent pardevant F. J. Faig notaire, le 27 mars 1906. C. O. B. 142, folio 302.

ANNONCE JUDICIAIRE

2. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

3. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

4. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

5. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

6. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

7. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

8. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

9. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE

10. Un certain lot de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bordée par les rues Canal, Liberté, Howard et Gasquet, mesurant 21,200 mètres carrés, etc.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une vaste Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

ANNONCE JUDICIAIRE

1. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

2. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

3. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

4. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

5. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

6. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

7. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

8. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

9. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

10. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

11. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

12. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

13. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

14. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

15. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

16. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

17. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Vastes Portions de Terre de Valeur DANS LE SEPTIEME DISTRICT Sur le Coté de la Métairie.

ANNONCE JUDICIAIRE

1. A la jonction du Nouveau Chemin Couquillé et du Chemin de la Métairie, 400 pieds sur le Nouveau Chemin Couquillé, sur 400 pieds de profondeur et de façade sur le Chemin de la Métairie, entre lignes parallèles.

ANNONCE JUDICIAIRE

2. Une portion triangulaire contiguë à l'autre ci-dessus, mesurant 143 pieds, 4 pouces et 3 lignes sur le Nouveau Chemin Couquillé, 282 pieds 1 pouce de profondeur sur le Chemin de la Métairie, et mesurant 192 pieds, 2 pouces et 2 lignes de l'autre côté.

ANNONCE JUDICIAIRE

3. Six terrains formant une portion de terre mesurant 136 pieds, 4 pouces et 3 lignes sur le Nouveau Chemin Couquillé, 364 pieds, 5 pouces de profondeur sur une ligne, 299 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur le côté vers le Chemin de la Métairie, et 222 pieds, 10 pouces de largeur à l'arrière.

ANNONCE JUDICIAIRE

4. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

5. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

6. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

7. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

8. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

9. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

10. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

11. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

12. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

13. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

14. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

15. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

16. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

ANNONCE JUDICIAIRE

17. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'île No 1191 bornée par le Chemin de Bayou, les rues Rocheblave, Tont et Kerles, et les rues Tont et Kerles.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS UNIS, PORT COMPRIS:

\$12 - - Un An | \$6 - - 6 Mois | \$3 - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS UNIS, PORT COMPRIS:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de

Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, Nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.